

ANNEXE 5 - PIECES JUSTIFICATIVES

- Demande de bonification au titre du handicap :

- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité pour les enseignants en situation de handicap (ou pour le conjoint et/ou l'enfant)
- situation médicale validée par le docteur Gruel, médecin du travail au rectorat (demande à formuler par l'intéressé)

- Demande de bonification au titre du rapprochement de conjoint :

- attestation d'emploi du conjoint - situation familiale (mariage, PACS avant la date d'ouverture de la saisie des vœux)
- acte de naissance d'un enfant reconnu par les deux parents

- Demande de bonification au titre du rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe

- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- décision de justice concernant la résidence de l'enfant ou tout autre document attestant la séparation
- justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou organisation de l'hébergement
- pièce justificative concernant la zone sollicitée : certificat de scolarité de l'enfant, attestation liée à l'activité de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe